

Cahier des charges des Championnats suisses

Préambule

Ce document concerne les Championnats suisses individuels, des Aînés, en blitz, en paires et de parties originales de Scrabble Duplicate. Pour les compétitions en paires, dans la terminologie utilisée ci-dessous, le terme «joueur» désigne une paire de joueurs.

Les Championnats suisses des Jeunes font l'objet d'un cahier des charges spécifique. Le Championnat suisse de Scrabble classique fait l'objet d'un règlement spécifique.

Le Comité FSSc a la responsabilité de l'organisation de tous les Championnats suisses de Scrabble Duplicate et de Scrabble classique. Le Championnat suisse en blitz est couplé avec le simultané mondial de blitz début décembre. Lorsque le comité FSSc est l'organisateur d'un championnat suisse, tous les points du présent cahier des charges sont applicables par analogie, à l'exception du point 4.2. Cette responsabilité peut être déléguée à un club affilié à la Fédération suisse qui émet le souhait d'être organisateur. Si plusieurs clubs désirent organiser les mêmes championnats, le comité FSSc est chargé de trancher. Les Championnats suisses individuels sont intégrés au Festival de Suisse et organisés par le Comité du Festival.

Premières démarches...

1. Choix et réservation de la date

Le choix de la date des différents championnats suisses n'est pas totalement libre. L'organisateur est tenu de respecter les périodes suivantes :

- les Championnats suisses individuels entre janvier et juin, sur un week-end et de préférence en fin de saison (actuellement intégré au Festival de Suisse),
- les Championnats suisses des Aînés entre janvier et juin,
- le Championnat suisse en blitz entre septembre et décembre (actuellement couplé avec le simultané mondial de blitz),
- les Championnats suisses en paires entre janvier et juin,
- le Championnat suisse de parties originales entre septembre et décembre.

L'organisateur d'un championnat doit communiquer la date choisie auprès du webmaster qui bloquera la date et créera la manifestation sur le site Internet. Il est possible de bloquer des dates en option (à confirmer ou à lever aussitôt que possible).

Remarque : hormis les Championnats suisses individuels, un championnat suisse ne peut pas être organisé en même temps qu'un festival comptant pour le Grand Chelem international. De plus, deux championnats suisses concernant les mêmes catégories de joueurs ne peuvent pas être organisés sur deux jours consécutifs.

2. Choix des locaux et capacité d'accueil

La capacité d'accueil varie selon le type de championnat : elle est mentionnée dans le tableau en annexe 3. Elle doit bien évidemment être adaptée si les Autorités prennent des décisions restrictives en ce sens. Cette capacité doit figurer sur l'invitation.

Les championnats réunissant moins de 16 joueurs pouvant prétendre à un titre de champion suisse «toutes catégories confondues» ne seront pas homologués.

En règle générale, on compte une surface de salle égale au double du nombre de joueurs. Dans tous les cas l'organisateur doit s'assurer d'un espace d'un mètre linéaire de centre de jeu à centre de jeu. Idéalement, les arbitres sont rassemblés dans une salle annexe.

La FSSc alloue à un club organisateur une aide financière selon le tableau en annexe 3.

3. Choix des parties et des horaires

3.1. Le nombre de manches, le temps de réflexion et le type de parties

L'organisateur est tenu de respecter le type de parties des différents championnats :

- les Championnats suisses individuels se disputent en cinq manches – en 3' par coup pour les trois premières manches et 2' par coup pour les deux dernières – réparties sur un week-end,
- les Championnats suisses des Aînés se disputent en trois manches en 3' par coup, réparties sur une journée ou une demi-journée,
- le Championnat suisse en blitz se dispute en trois manches en 1' par coup, réparties sur une journée ou une demi-journée,
- les Championnats suisses en paires se disputent en trois manches en 2' par coup, réparties sur une journée ou une demi-journée,
- le Championnat suisse de parties originales se dispute en trois manches, réparties sur une journée ou une demi-journée. Le temps de réflexion (2' ou 2'30 par coup) ainsi que l'ordre des parties suivantes sont laissés au choix de l'organisateur: une partie «joker», une partie «7 sur 8» et une partie à choisir parmi les types suivants: «7 sur 8 joker», «7 et 8» ou «7 et 8 joker».

En l'absence de précisions, il s'agit de parties normales (7 lettres, non joker).

3.2. Les horaires

La première partie d'une journée ne peut débuter avant 9h30 alors que la dernière partie d'une journée ne peut débuter après 21h. L'organisateur s'efforcera d'éviter que l'on joue entre 12h et 13h.

Entre deux parties d'une même demi-journée, l'organisateur ne doit pas accorder un temps de pause de plus d'une heure. En outre, une pause d'au moins 1h30 est souhaitable pour le repas de midi.

4. Choix des finances et redevances

4.1. Finances maximales

L'organisateur d'un championnat suisse est libre de choisir les montants de la finance d'inscription, mais doit respecter les tarifs maximaux réglementaires :

- pour les championnats en trois manches : maximum 35 francs par personne
- pour les championnats en cinq manches : maximum 55 francs par personne

Pour la catégorie Espoir, un rabais d'au moins 50% du maximum doit être accordé. Pour les catégories Jeune, un rabais d'au moins 80% du maximum doit être accordé. Lorsque les rabais pour ces deux catégories donnent lieu à des centimes, il est admis que la finance d'inscription puisse être arrondie au franc supérieur.

Aucun supplément ne peut être exigé des joueurs en plus de leur finance d'inscription soumise à redevance.

4.2. Redevances à la FSSc

Le secrétariat FSSc adresse après le championnat une facture des redevances dues à la FSSc.

- Moins de 60 joueurs :

- par joueur adulte : Fr. 3.50 + 10% de sa finance d'inscription,
- par joueur Espoir : Fr. 2.00 + 10% de sa finance d'inscription,
- par joueur Jeune : 10% de sa finance d'inscription.

- Plus de 60 joueurs :

- par joueur adulte : Fr. 5.50 + 10% de sa finance d'inscription,
- par joueur Espoir : Fr. 3.00 + 10% de sa finance d'inscription
- par joueur Jeune : 10% de sa finance d'inscription.

5. Éléments complémentaires

5.1. La double correction sur place

Il est obligatoire d'effectuer la double correction de tous les championnats sur place.

5.2. L'équipe d'encodage de la FSSc

Il est fortement recommandé de recourir aux services de l'équipe d'encodage agréée par la FSSc qui réserve sans autre son intervention pour tous les championnats annoncés dans le Scrabblephile et/ou sur le site FSSc et homologués par la FSSc. L'organisateur doit toutefois réserver la présence de l'équipe d'encodage soit au moyen du formulaire disponible sur le site FSSc, soit en la contactant directement, oralement ou par mail.

5.3. L'étape du Petit Chelem

Sans égard au nombre de joueurs ayant concouru, l'organisation d'une étape intermédiaire du Petit Chelem est obligatoire à la suite des Championnats suisses de parties originales et en blitz. Elle est interdite à la suite des Championnats suisses des Aînés et en paires (cf. Règlement du Petit Chelem).

L'étape finale a lieu lors des Championnats suisses individuels.

6. Demande d'homologation

A cette étape de l'organisation d'un championnat suisse, la manifestation créée par le webmaster existe dans la base de données du site FSSc (cf. point 1). Que l'organisateur soit le comité FSSc ou un club affilié, il doit communiquer par mail au président de la CCT le projet d'invitation contenant toutes les informations du championnat suisse qu'il désire organiser (cf. annexe 1: Aide-mémoire pour l'homologation d'une compétition) afin de le faire valider.

Le président de la CCT vérifie les données transmises par l'organisateur et y fera apporter, s'il y a lieu, les modifications pour être en conformité avec le présent cahier des charges. Il validera la manifestation au plus tard une semaine après réception du projet conforme et communiquera alors l'invitation par mail au webmaster et à l'organisateur. Le module d'inscription en ligne est ainsi activé.

Invitation et inscriptions...

7. Envoi de l'invitation du championnat

L'organisateur doit envoyer l'invitation validée par courrier ou par voie électronique à tous les clubs suisses affiliés ainsi qu'au secrétariat de la FSSc, au moins un mois avant le premier jour du championnat. Le webmaster publie l'invitation sur le site internet.

8. Gestion des inscriptions

8.1. Module d'inscription sur le site internet

Les joueurs s'inscrivent individuellement via le module d'inscription en ligne sur le site Internet de la FSSc. Ils doivent pour cela disposer d'un compte FSSc délivré par le webmaster. Les joueurs ne possédant pas de compte FSSc peuvent se faire inscrire par un autre membre de leur club qui sélectionnera le titre de la manifestation, puis la rubrique «document». S'ils sont affiliés à un club étranger, ils peuvent s'inscrire selon la même procédure.

8.2. Délai d'inscription

L'organisateur doit fixer le délai d'inscription dans la semaine qui précède le premier jour du championnat, mais pas avant. Il est recommandé (mais pas obligatoire) de choisir la date limite d'inscription comme étant le jour J-7 avant le premier jour du championnat.

Toute inscription hors délai n'est plus possible informatiquement. Il faut donc contacter directement l'organisateur.

Le jour suivant la clôture des inscriptions, l'organisateur demande au webmaster la liste sur fichier Excel des joueurs inscrits au championnat pour les listings (cf. point 9). Il gérera lui-même les joueurs s'inscrivant hors délai, en fonction des capacités restantes et/ou autorisées.

8.3. Dépassement de la capacité d'accueil

Si le nombre d'inscriptions dépasse la capacité d'accueil annoncée ou autorisée avant que le délai d'inscription ne soit atteint, l'organisateur en avise les clubs le plus rapidement possible et fait suspendre les inscriptions par le webmaster.

9. Attribution des tables

L'organisateur doit gérer le fichier Excel des joueurs inscrits, reçu du webmaster, et le compléter avec un numéro de table de départ pour chaque participant. Il doit aussi prévoir une liste des participants par ordre alphabétique de leur nom de famille avec leur numéro de table, à afficher avant le début du championnat.

Pour la première partie, la table numéro 1 est attribuée au tenant du titre, s'il est présent. Les tables suivantes sont attribuées en fonction des séries et subdivisions actuelles, puis à l'intérieur des subdivisions en fonction du classement national de la saison précédente.

Pour les Championnats suisses en paires, la table numéro 1 est attribuée à la paire tenante du titre si elle est présente. Les tables suivantes sont attribuées en fonction des séries et subdivisions actuelles, puis à l'intérieur des subdivisions par ordre alphabétique (meilleure série de la paire, premier nom dans l'ordre alphabétique de la paire).

Les joueurs changent de place entre les parties en fonction du classement général - en cas d'ex æquo, les tables sont attribuées selon l'ordre alphabétique - (exceptions: les tables fixes ou pour des raisons sanitaires). Il peut ne pas y avoir de changement entre deux parties d'une même demi-journée, à condition que la seconde ne soit pas la dernière du tournoi.

Derniers préparatifs avant le tournoi...

10. Matériel de jeu et d'arbitrage

Le matériel suivant est fourni en nombre suffisant par la FSSc. L'organisateur doit s'assurer de la présence de ce matériel et ne peut recourir à d'autres modèles sans autorisation du Comité FSSc (en vertu des contrats de sponsoring) :

- 27 bulletins par joueur et par partie (+15% en réserve),
- 1 feuille de route par joueur et par partie (+15% en réserve),
- 3 bulletins de correction par joueur et par partie.

Le matériel suivant n'est pas automatiquement fourni par la FSSc. L'organisateur doit donc assurer la présence de ce matériel :

- 1 numéro de table par joueur,
- 1 feuille de compte des avertissements par correcteur et par partie – un document-modèle figure en annexe de ce cahier des charges (cf. annexe 2),
- 1 grand tableau près du juge-arbitre et, si nécessaire (à partir de 100 joueurs), des tableaux de rappel pour le fond de la salle ou un beamer et un grand écran pour projeter la grille DupliTop,
- 1 micro avec possibilité de couper le son recommandée,
- 1 chronomètre – l'organisateur s'assure du bon fonctionnement du chronomètre et prévoit au moins un chronomètre de rechange,
- 1 sac opaque avec les 102 lettres de Scrabble pour tirer les parties.

11. Infrastructures secondaires

Au-delà des directives concernant l'organisation de l'espace de jeu et d'arbitrage (cf. point 2), l'organisateur devrait prévoir une buvette sur place pour servir des boissons et une petite restauration à des prix raisonnables. De plus, si le championnat commence le matin, les organisateurs doivent prévoir un moyen de restauration rapide, de préférence sur place ou, à défaut, à moins de dix minutes à pied du lieu de la compétition. Ces dispositions peuvent être restreintes voire supprimées sur décision des Autorités.

Une navette doit être mise en place avant, pendant (si la compétition dure deux jours ou plus) et après le championnat, dans le cas où les transports publics ne se rapprochent pas à moins de 2 km de la salle.

L'accueil des spectateurs devrait idéalement être prévu et préparé par l'organisateur afin qu'ils puissent suivre les parties en direct, par exemple, au fond de la salle. A leur attention, il convient de prévoir les données de contact du club organisateur ou de la FSSc (site internet).

Remarque : la présence de spectateurs ne doit toutefois en aucun cas et d'aucune manière gêner les joueurs et les arbitres.

12. Couverture médiatique et sponsorship

De manière à assurer une couverture médiatique locale voire nationale, il convient, sans que cela soit bien entendu limitatif, de contacter les médias locaux et/ou nationaux. Cet effort doit être tout particulièrement appuyé pour l'organisation des Championnats suisses individuels.

De plus, la sponsorship est fortement recommandée, qu'elle s'exerce en espèces ou en nature (sauf bulletins, feuilles de route et bulletins de correction). Enfin, il est à noter que l'organisateur devrait procéder, avant le début du championnat, à la mise en place des supports promotionnels des sponsors officiels de la FSSc.

Pendant le tournoi...

L'horaire du début du championnat doit être respecté. En cas de retard exceptionnel annoncé par un joueur, l'organisateur peut décider de l'attendre jusqu'à maximum 15 minutes sur l'heure prévue. Si un joueur prend part à une compétition déjà entamée, tous les coups joués lui seront comptés comme nuls (point 6.2 du Règlement du Scrabble duplicate francophone de compétition).

D'une manière générale, l'organisateur et les arbitres s'efforcent de respecter au mieux le Règlement du Scrabble Duplicate de compétition et les recommandations du Guide pratique d'arbitrage publiés par la FISF.

13. Corps arbitral

13.1. La composition du corps arbitral

Le corps arbitral doit être suffisamment étoffé pour que la surveillance de la salle soit possible et que la régularité de l'épreuve soit indiscutable. Il convient à l'organisateur de s'assurer de la présence des personnes suivantes pour chaque partie et, éventuellement, d'établir un plan à afficher dans la salle d'arbitrage.

- 1 juge-arbitre – il est préférable qu'un même juge-arbitre ne tire qu'une seule des parties prévues au programme,
- 1 assesseur – au-delà de son rôle d'assistance et de surveillance, l'assesseur ne devrait idéalement assumer aucune autre tâche d'arbitrage,
- des teneurs de tableau, des ramasseurs, des correcteurs, des doubles-correcteurs et un encodeur (cf. point 13.3).

Dans les compétitions réunissant moins de 60 joueurs, le juge-arbitre et/ou l'assesseur peuvent être amenés à exercer une fonction à l'arbitrage en tant que correcteur. Celle-ci doit être adaptée pour ne pas remettre en cause la qualité de leur fonction principale.

13.2. La commission technique d'appel (CTA)

Avant le début du championnat, l'organisateur ou le juge-arbitre doit annoncer la composition de la commission technique d'appel. Cette commission doit être composée de trois membres (et un membre suppléant, si un des membres de la commission est lui-même concerné par un litige) du pool d'arbitres proposé par la FSSc et disponible sur le site Internet. Le représentant à la Commission internationale du Règlement (CIR) ou/et de la Commission internationale des classements et des tournois (CCT), s'il(s) est/sont présent(s), en fait/ont partie d'office. Pour le Festival de Suisse, s'il est couplé aux championnats suisses individuels, des membres de la CCT internationale peuvent être nommés à la CTA.

Cette commission est appelée à trancher tout cas litigieux survenu entre un joueur et un arbitre ou entre un arbitre et un double-arbitre. La CTA doit être interpellée avant le début de la partie suivante ou 15 minutes au plus après la dernière partie de la compétition.

Si un litige devait subsister, un recours auprès de la Commission de recours FISF est possible (point 6.4.2 du Règlement du Scrabble duplicate francophone de compétition). Le classement final publié est réputé définitif tant que la Commission de recours FISF n'en a pas décidé autrement.

13.3. L'encodage

Si l'organisateur fait appel à l'équipe d'encodage, il doit remettre l'attribution des numéros de table au responsable de l'équipe, au plus tard le jour même du championnat sur clé USB.

L'organisateur doit mettre à disposition de l'équipe un emplacement séparé des arbitres, bien éclairé, avec prise 220 volts.

Les montants perçus pour l'encodage figurent sur le tableau des redevances disponible sur le site FSSc et sont à remettre à l'équipe d'encodage à la fin du championnat.

De son côté, l'équipe d'encodage remet les listes d'encodage et le classement de chaque manche à l'organisateur. Le classement final est remis en deux exemplaires à l'organisateur. Chaque classement supplémentaire est facturé Fr. 2.- afin de couvrir les frais d'impression.

Le classement final est transmis à la personne responsable des classements de la FSSc par e-mail, sous format Excel, par l'équipe d'encodage.

Remarque : l'organisateur peut ne pas faire appel à l'équipe d'encodage (cf. point 16).

14. Affichage et annonce des résultats

L'organisateur doit afficher le classement général complet après chaque partie. Les scores affichés doivent être officiels, corrigés après règlement des litiges. Avant chaque manche, il doit également procéder à l'annonce des cinq premiers de la manche précédente ainsi que les dix premiers du classement général.

Le premier de chaque série (lors des Championnats suisses individuels), les trois premiers Vermeil, Diamant et Rubis (lors des Championnats suisses des Aînés) et les trois premières paires Senior, Jeune et Aîné (lors des Championnats suisses en paires) sont également annoncés.

A la fin du championnat, l'organisateur a le choix de procéder à l'annonce du classement général complet ou de l'afficher. Il a néanmoins l'obligation d'annoncer les quinze premiers du classement final, ainsi que tous les joueurs récompensés d'un titre de champion suisse (cf. point 15.2).

15. Remise des prix, titres et dotation

15.1. L'épreuve de départage

En cas d'ex aequo à la première place du classement général final, les joueurs concernés sont départagés par une épreuve en mort subite organisée environ un quart d'heure après la fin de la dernière manche selon le mode «Petit Chelem» (cf. Règlement du Petit Chelem).

L'épreuve de départage concerne l'attribution des titres cités au point 15.2. Elle ne peut pas être couplée avec une étape du Petit Chelem et, le cas échéant, se déroule avant celle-ci.

15.2. Titre nationaux et fédéraux

Les Championnats suisses individuels sont attributifs de titres de champion suisse national. Seuls les joueurs de nationalité suisse et les joueurs à nationalité multiple (dont la nationalité suisse) ayant choisi de représenter la Suisse, quelle que soit la fédération de leur club, peuvent prétendre à un titre de champion suisse ou à un accessit (deuxième et troisième places).

Tous les autres championnats suisses sont attributifs de titres de champion suisse fédéral. Seuls les joueurs affiliés à la FSSc peuvent prétendre à un titre de champion suisse ou à un accessit. Les titres fédéraux peuvent être attribués à un joueur n'étant pas de nationalité suisse à la condition qu'il réside officiellement en Suisse depuis deux ans au moins et soit affilié à un club suisse.

Les titres suivants sont décernés lors des différents championnats suisses:

- lors des Championnats suisses individuels, le titre de champion suisse «toutes catégories confondues» au vainqueur et les titres de champion suisse par série, toutes subdivisions confondues, aux vainqueurs des séries 2 à 7,
- lors des Championnats suisses des Aînés, les titres de champion suisse Vermeil, de champion suisse Diamant et de champion suisse Rubis aux vainqueurs de chaque catégorie,
- lors du Championnat suisse en blitz, le titre de champion suisse en blitz «toutes catégories confondues» au vainqueur,

- lors des Championnats suisses en paires, le titre de champion suisse en paires «toutes catégories confondues» au vainqueur et les titres de champion suisse en paires Jeune et de champion suisse en paires Aîné aux vainqueurs de ces catégories,
- lors du Championnat suisse de parties originales, le titre de champion suisse de parties originales «toutes catégories confondues» au vainqueur.

15.3. La dotation

Pour tous les championnats suisses, les trophées sont choisis et financés par la FSSc. Lorsqu'un club est l'organisateur d'un championnat suisse, ils lui sont remis au plus tard le premier jour du championnat. Le comité FSSc peut aussi déléguer au club la compétence d'acquérir à un prix raisonnable les trophées, si celui-ci le souhaite et que la FSSc ne les a pas déjà acquis. Les différents trophées (cf. annexe 3) sont attribués lors de la remise des prix et se cumulent, le cas échéant.

Après le tournoi...

16. Dernières démarches

L'organisateur doit remettre la liste de tous les collaborateurs ayant exercé une activité le(s) jour(s) du championnat (y compris les joueurs non affiliés et étrangers) à la personne responsable des classements lors du championnat ou dans la semaine qui suit.

Dans le cas où l'encodage n'est pas effectué par l'équipe d'encodage agréée par la FSSc, l'organisateur doit transmettre le classement final à la personne responsable des classements à la FSSc dans les 24 heures qui suivent la fin du championnat par e-mail, sous format Excel ou équivalent, selon la mise en page utilisée par l'équipe d'encodage. Un exemple de classement final peut être demandé à la personne responsable des classements.

17. Annulation

Si des manquements graves sont constatés dans l'organisation d'un championnat, le Comité FSSc doit se réunir dans les 7 jours qui suivent et peut en annuler l'homologation. L'organisateur doit en avoir été informé au préalable.

Cas non prévus

Le Comité FSSc est habilité à prendre toutes les décisions nécessaires pour régler les cas non prévus par le présent cahier des charges.

Aide-mémoire pour la demande d'homologation d'une compétition

Ce document contient la marche à suivre nécessaire pour faire homologuer votre compétition auprès de la FSSc.

Vous devrez adresser votre projet d'invitation au président de la CCT par courrier électronique. Celui-ci doit comprendre les éléments suivants :

- la date et l'heure du début de la compétition,
- la capacité d'accueil de la compétition,
- le nombre de manches et le type de parties jouées (joker, normales)
- le temps de réflexion par manche et par coup,
- l'organisation ou non d'une étape du petit chelem (cf. pt 5.3),
- l'endroit exact de la compétition, si possible avec plan d'accès et toutes les indications utiles pour les personnes se déplaçant en transport public,
- les possibilités de logement pour les compétitions se déroulant sur plusieurs jours,
- les finances d'inscription ainsi que le délai fixé pour s'inscrire,
- les coordonnées bancaires ou postales de l'organisateur ou à défaut un bulletin de versement,
- les coordonnées d'une personne de contact de l'événement pour tout renseignement,
- un numéro de téléphone de contact pour un élément de dernière minute ou une urgence le jour de la compétition.

Vous trouvez l'adresse e-mail du responsable CCT dans la rubrique «Contact» sous l'onglet «Fédération» du site internet de la FSSc et voici celle du webmaster : webmaster@fssc.ch.

Tableau récapitulatif des Championnats suisses

Championnat suisse	Nombre de jours	Capacité minimale	Trophées	Aide financière de la FSSc
JEUNES	½	50 joueurs	aux 3 premiers joueurs Poussin, Benjamin, Cadet et Junior à la 1 ^{re} section jeune	300 CHF pour la salle au maximum
ORIGINALES	1 ou ½	60 joueurs	aux 3 premiers Prix au 1 ^{er} Jeune, 1 ^{er} Espoir et au 1 ^{er} Aîné	300 CHF pour la salle au maximum
PAIRES	1 ou ½	30 paires	aux 2 joueurs des 3 premières paires aux 2 joueurs des 3 premières paires des catégories Jeune et Aîné	300 CHF pour la salle au maximum
AÎNÉS	1	80 joueurs	aux 3 premiers joueurs Vermeil, Diamant et Rubis	300 CHF pour la salle au maximum
BLITZ	½	40 joueurs	aux 3 premiers Prix au 1 ^{er} Jeune, 1 ^{er} Espoir et au 1 ^{er} Aîné	300 CHF pour la salle au maximum
INDIVIDUELS	2	120 joueurs	aux 3 premiers au 1 ^{er} des séries 2 à 7 (toutes subdivisions confondues)	600 CHF pour la salle au maximum